



## DECISION DU MAIRE N° 4/2024 DU 6 FEVRIER 2024

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR ETUDE OU TRAVAUX AUPRES DE LA DRAC POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES, OUVERTURES ET COUVERTURES DU BATIMENT DIT DU PIGEONNIER

Le Maire de Vert-le-Grand ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant inscription au titre des monuments historiques du parc, des façades et toitures des bâtiments du domaine de la Saussaie à Vert-le-Grand dont le pigeonnier,

**CONSIDERANT** la volonté de restaurer et réhabiliter le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

**CONSIDERANT** l'accord sur travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques délivré par la DRAC le 17 octobre 2023,

**CONSIDERANT** le permis de construire n°091 648 23 10019 délivré le 18 décembre 2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De solliciter une demande de subvention pour étude et travaux auprès de la DRAC afin de permettre la restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie.

**ARTICLE 2** : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 506 703€ HT :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1) Honoraires architecte :  | 39 696 € HT  |
| 2) Restauration des façades, ouvertures et couvertures du bâtiment dit du Pigeonnier: | 467 007 € HT |

**ARTICLE 3** : De solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une subvention de la DRAC pour un montant de 101 340 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219106481-20240219-04\_24-AU

**ARTICLE 4** : De préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Honoraires architecte	39 696€	8%
- Travaux de restauration	467 007€	92%
TOTAL	506 703€	100%
Recettes :		
- DRAC	En cours (101 340€)	20%
- DSIL	En cours (50 670€)	10%
- Région	En cours (152 011€)	30%
- Département	En cours (101 340€)	20%
- Auto financement	101 342€	20%
TOTAL	506 703€	100%

**ARTICLE 5** : De préciser l'échéancier envisagé de réalisation de ce projet comme suit :

- Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

**ARTICLE 6** : D'attester de la propriété communale du domaine de la Saussaie au sein duquel se trouve le bâtiment dit du Pigeonnier.

**ARTICLE 7** : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention auprès de la DRAC et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**ARTICLE 8** : La décision sera notifiée aux intéressés.

**ARTICLE 9** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 6 février 2024.

Le Maire,  
  
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219106481-20240219-D4\_24-RU



## DEMANDE D'AUTORISATION OU DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉTUDE OU TRAVAUX

<b>Nature du bien<sup>1</sup></b>		
<input type="radio"/> Immeuble ou partie d'immeuble classé <sup>2</sup>	<input type="radio"/> Objet mobilier classé	<input type="radio"/> Orgue classé en totalité ou en partie
<input checked="" type="radio"/> Immeuble ou partie d'immeuble inscrit <sup>3</sup>	<input type="radio"/> Objet mobilier inscrit	<input type="radio"/> Orgue inscrit en totalité ou en partie

<b>Nature des interventions</b>	
<input type="checkbox"/> Études	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Détachement d'un effet mobilier attaché à perpétuelle demeure sur immeuble classé ou inscrit	
<input type="checkbox"/> Constructions et installations temporaires de plus de 20 m <sup>2</sup> et d'une durée supérieure à un mois sur un terrain classé	

<b>Demande de subvention<sup>4</sup></b>	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Oui
--	---------------------------	--------------------------------------

<b>Vous pouvez utiliser ce formulaire si :</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b>															
<p>Vous souhaitez réaliser des travaux de restauration, de réparation ou de modification sur un monument historique classé ou inscrit, que celui-ci soit un immeuble, un objet mobilier ou un orgue.</p> <p>ou</p> <p>Vous souhaitez faire une demande de subvention au titre d'études ou de travaux de quelque nature que ce soit sur un monument historique.</p>	<p>-----</p> <table border="1"><thead><tr><th>code</th><th>Dpt</th><th>Commune</th><th>Année</th><th>N° de dossier</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="5">La présente demande a été reçue</td></tr><tr><td colspan="5">le :</td></tr></tbody></table>	code	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	La présente demande a été reçue					le :				
code	Dpt	Commune	Année	N° de dossier												
La présente demande a été reçue																
le :																

### 1. Demandeur ou déclarant

#### 1.1. Identité du demandeur ou du déclarant

Vous êtes un particulier : <input type="radio"/> Madame <input type="radio"/> Monsieur	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Vous êtes une personne morale :	
Dénomination : Vert le Grand	Raison sociale : Commune
N° SIRET ou RNA : 21910648100019	Catégorie juridique (code APE) : 8411Z
Représentant de la personne morale : <input type="radio"/> Madame <input checked="" type="radio"/> Monsieur	
Nom : MARAIS	Prénom : Thierry
<input checked="" type="checkbox"/> J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante <sup>5</sup> : mairie @ vertlegrand.fr	

#### 1.2. Coordonnées du demandeur ou du déclarant

Adresse : Numéro : 7	Voie : place de la Mairie		
Lieu-dit :	Localité : VERT LE GRAND	Pays : FRANCE	
Code postal : 91810	BP :	Cedex :	Téléphone : 0164560272

- 1 Voir les notices informatives : Cerfa n° 52039#02 pour les immeubles, Cerfa n° 52040#02 pour les objets mobiliers, Cerfa n° 52042#02 pour les orgues.
- 2 Pour les travaux sur immeuble ou partie d'immeuble classé, la présente demande d'autorisation vaut saisine au titre de l'archéologie préventive en application de l'article R. 523-10 du code du patrimoine.
- 3 Uniquement les interventions sur immeuble inscrit dispensées de formalité au titre du code de l'urbanisme (déclaration spéciale prévue aux articles L. 621-27 et R. 621-60 du code du patrimoine).
- 4 Voir la notice informative Cerfa n° 52041#02 relative aux subventions.
- 5 La date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

**2. Propriétaire (s'il n'est pas le demandeur ou le déclarant)**

Particulier  Personne morale  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination de l'organisme (personne morale) : \_\_\_\_\_

N° SIRET ou RNA : \_\_\_\_\_ Catégorie juridique (code APE) : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante<sup>5</sup> : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**3. Désignation du monument historique**

Appellation / dénomination : Pigeonnier

Type de protection :  classé  inscrit  classé et inscrit

Élément(s) protégé(s) : Façades et toitures du bâtiment ainsi que le parc et les bâtiments qui l'entourent

Référence Mérimée<sup>6</sup> (immeuble) ou référence Palissy<sup>7</sup> (objet mobilier) : PA91000013

Nature de la propriété :  privée  publique  privée et publique

**4. Localisation de l'immeuble protégé ou de l'immeuble abritant l'objet mobilier ou l'orgue protégé**

Dénomination de l'immeuble : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales (section et n° de la ou des parcelles) : \_\_\_\_\_

Superficie en m<sup>2</sup> de la ou des parcelles pour les travaux sur immeuble : \_\_\_\_\_

**5. Présentation synthétique du projet**

Intitulé de l'opération : RESTAURATION DES FACADES, OUVERTURES ET COUVERTURES DU PIGEONNIER

Justification, nature et description des interventions<sup>8</sup> :

Le domaine de la Saussale à Vert-le-Grand est constitué d'un château et de communs.

Le domaine était privé. La commune l'a acquis en 2012.

Les différents bâtiments et constituants hydrauliques sont inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 18 juillet 2014. Deux des quatre bâtiments, la Bourdaisière et le Pigeonnier, objet de la présente demande, datent du 17<sup>ème</sup> siècle. Les autres bâtiments sont plus récents.

L'objet du projet présenté est de réaliser des travaux afin de mettre un terme à la dégradation continue du bâtiment. Les travaux projetés consistent en une restauration du clos couvert.

Le mauvais état de conservation du pigeonnier impose la restauration complète de ses façades, de ses couvertures et de ses menuiseries. Le bâtiment souffre également de divers problèmes au niveau des maçonneries.

6 La base de données Mérimée est accessible sur <https://www.pop.culture.gouv.fr> ou un extrait peut être fourni si nécessaire par la direction régionale des affaires culturelles.

7 La base de données Palissy est accessible sur <https://www.pop.culture.gouv.fr> ou un extrait peut être fourni si nécessaire par la direction régionale des affaires culturelles ou le conservateur des antiquités et objets d'art.

8 Pour plus d'informations, reportez-vous aux différentes notices informatives : Cerfa n° 52039#02 pour les immeubles, Cerfa n° 52040#02 pour les objets mobiliers, Cerfa n° 52042#02 pour les orgues.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com



## 6. Travaux sur l'immeuble

## 6.1. Catégorie des travaux prévus

- 1  Fondations, sous-sol
- 2  Structure, maçonnerie, gros-œuvre
- 3  Parements, enduits, restauration de façades
- 4  Charpente, couverture
- 5  Menuiseries, métallerie, vitraux
- 6  Cloisons, revêtements intérieurs, décors
- 7  Équipements techniques, sécurité, sureté, accessibilité
- 8  Voirie et réseaux divers
- 9  Affouillements ou exhaussements <sup>1</sup>
- 10  Sculptures
- 11  Parcs, jardins et bois
- 12  Autres, préciser :

6.2. Destination des bâtiments (surfaces de plancher en m<sup>2</sup>)<sup>10</sup>

Destinations <sup>11</sup>	Sous-destinations <sup>12</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>13</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>14</sup> ou de sous-destination <sup>15</sup> (C)	Surface supprimée <sup>16</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination ou de sous-destination (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activité de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Équipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	122	0	0	0	0	122
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales en m <sup>2</sup>		122	0	0	0	0	122 m <sup>2</sup>

9 En application des articles R. 621-11 et R. 621-62 du code du patrimoine, pour les fouilles archéologiques sur un terrain classé ou inscrit, l'autorisation de fouilles archéologiques préventives ou programmées tient lieu de l'autorisation prévue à l'article L. 621-9 du code du patrimoine et de la déclaration prévue à l'article L. 621-27 du code du patrimoine.

10 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces accessible sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr). La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs d'une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (article R. 111-22 du code de l'urbanisme).

11 Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

12 Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

13 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un garage en espace d'accueil).

14 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations.

15 Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

16 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com



## 7. Maître d'œuvre

## 7.1. Si le maître d'œuvre est un architecte

Nom de l'architecte : PITET Prénom : Jean-Marc  
 Adresse : Numéro : 7 Voie : rue Oberkampf  
 Lieu-dit : Localité : PARIS Pays : FRANCE  
 Code postal : 75011 BP : Cedex : Téléphone :  
 Adresse électronique : contact @ abdpa.com  
 N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 074740 Conseil régional de : Île de France  
 Dans le cas d'une intervention sur un immeuble classé au titre des monuments historiques<sup>17</sup> :  
 Date d'obtention du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention *Architecture et patrimoine* ou équivalent :  
 Titre : DSA - ECOLE DE CHAILLOT Date (jj/mm/aaaa) : 26.10.2009.  
 Établissement / ville / pays : ECOLE DE CHAILLOT. PARIS.  
 Signature et cachet de l'architecte :

## 7.2. Autre maître d'œuvre (notamment pour un orgue protégé)

Nom du maître d'œuvre : Prénom :  
 N° SIRET :  
 Adresse : Numéro : Voie :  
 Lieu-dit : Localité :  
 Code postal : BP : Cedex : Téléphone :  
 Adresse électronique : @  
 Signature du maître d'œuvre :

## B. Engagement du demandeur ou du déclarant

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation ou pour faire la présente déclaration. Je soussigné(e), auteur(e) de la demande ou de la déclaration, certifie exacts les renseignements fournis.

À : VERT-LE-GRAND

Date (jj/mm/aaaa) :

Nom, prénom et signature du demandeur ou du déclarant :

06/02/2024



Si vous êtes une personne physique, l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Direction régionale des affaires culturelles. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.  
 Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- 17 Le maître d'œuvre, qui intervient sur un immeuble classé, doit avoir les qualifications et expériences conformément aux articles R. 621-26 à R. 621-28 du code du patrimoine.  
 18 En application des articles L. 622-7, L. 622-22 et R. 622-59 du code du patrimoine, le maître d'ouvrage est tenu de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation, de relevage et de restauration d'un orgue protégé au titre des monuments historiques à un professionnel qualifié, habilité à l'exercer.



REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

## 9. Informations relatives à la demande de subvention<sup>19</sup>

L'attribution d'une subvention pour les opérations de conservation et de restauration, dans la limite des crédits disponibles, est une possibilité mais n'est pas systématique.

### 9.1. Identification du demandeur

Non propriétaire  Propriétaire

Identification de la personne mandatée pour déposer la demande de subvention (si elle est différente du représentant légal de la personne morale) :  Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Fonction :

J'accepte de recevoir par courriel les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante<sup>20</sup> : @

### 9.2. Nature de l'opération

Études  Travaux d'entretien  Travaux de restauration ou de réparation

Autorisation, permis ou décision de non-opposition à déclaration préalable<sup>21</sup> :

Numéro PC 91 648 23 10019 Date d'obtention (jj/mm/aaaa) :  
Code Dpt Commune Année (aa) N° de dossier

### 9.3. Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet : 07-07-2024

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet : 07-07-2026

### 9.4. Plan de financement détaillé prévisionnel du projet

COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET	506 403 HT	608 043 TTC
<b>RÉPARTITION DU FINANCEMENT</b>	<b>% DU MONTANT TOTAL</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>Autofinancement (sous-total)</b>		
Fonds propres	80 %	405 363 HT
Emprunts <sup>(1)</sup>		
Mécénat		
Autres <sup>(1)</sup>		
<b>Aides publiques (sous-total)</b>		
Union européenne		
État	20 %	101 340 HT
Conseil régional	En cours	
Conseil départemental	En cours	
EPCI <sup>(2)</sup>		
Commune		
Autres <sup>(1)</sup>		

(1) À détailler

(2) Établissement public de coopération intercommunale

<sup>19</sup> Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice informative subvention, Cerfa n° 52041#02.

<sup>20</sup> La date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

<sup>21</sup> À compléter dans le cas où l'autorisation, le permis ou la décision de non-opposition à déclaration préalable a été obtenu préalablement à la demande de subventions pour les travaux de restauration ou de réparation.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com



## 9.5. Attestations du demandeur

Je soussigné(e), M. ou Mme Thierry MARAIS, Maire,

en ma qualité de propriétaire ou de représentant légal ou de personne mandatée, sollicite une subvention de l'État d'un montant de 101 340 € pour la réalisation du projet.

Je reconnais avoir connaissance que mon projet ne doit pas avoir commencé<sup>22</sup> avant la date de réception de la présente demande de subvention par les services de l'État chargés des monuments historiques.

J'atteste :

- que l'organisme que je représente est en règle au regard de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.
- ne pas être assujetti(e) à la T.V.A. (pas de récupération),
- être assujetti(e) à la T.V.A. (récupération),
- bénéficiaire du Fonds de compensation de la TVA.
- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ou produire la pièce me confiant la maîtrise d'ouvrage de ce projet.
- Je certifie solliciter les aides publiques indiquées au plan de financement et m'engage à réunir les financements nécessaires à l'opération.
- Je m'engage à prendre en compte les éléments à caractères sociaux et environnementaux et les objectifs de développement durable dans la mise en œuvre de ce projet.
- Pour le cas d'une subvention demandée qui porte le montant total des aides publiques octroyées à une entreprise/association unique à un montant inférieur ou égal à deux cent mille euros sur trois exercices fiscaux, j'atteste<sup>23</sup> avoir été informé(e) que cette subvention répond aux conditions fixées par le règlement (UE) n° 1407/2013, de la Commission européenne du 18 décembre 2013, relatif aux aides *de minimis* (JOUE, L. 352 du 24/12/2013, p.1) et que l'entreprise unique n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques<sup>24</sup> supérieur à 200 000 euros sur trois exercices fiscaux dont celui en cours.
- Quand une subvention répond à la qualification d'aides d'État au sens du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, j'ai été informé(e) que la subvention d'investissement dont le montant est inférieur à cent millions d'euros par projet doit respecter le régime prévu par le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, notamment son article 53 (JOUE, L. 187 du 26/06/2014, p.1). Le montant de la subvention n'excède pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation de l'investissement<sup>25</sup>. Pour les subventions n'excédant pas un million d'euros, le montant maximal de la subvention peut à titre alternatif être fixé à 80 % des coûts admissibles.
- Je certifie l'exactitude et la sincérité des renseignements indiqués et des documents produits.

À : VERT-LE-GRAND

Date (jj/mm/aaaa) : 06/02/2024

Nom, prénom et signature du demandeur

Cachet du demandeur (si personne morale)



Thierry MARAIS

Thierry MARAIS

22 Le commencement d'exécution est réputé constitué par le premier acte juridique [bon de commande, marché notifié] passé pour la réalisation du projet.

23 Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre dans lequel ils inscrivent leur action au regard des obligations de l'Union européenne. Le droit communautaire prévoit en effet que les aides dites de minimis, et dont le montant global par entreprise/association est inférieur à un plafond de 200 000 euros sur trois ans, sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre États membres et à ce titre ne requièrent pas une notification auprès de la Commission européenne.

24 Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

25 La marge d'exploitation est déduite des coûts admissibles *ex ante*, sur la base de projections raisonnables, ou au moyen d'un mécanisme de récupération. L'entreprise est autorisée à conserver un bénéfice raisonnable sur la période concernée.